
Adresse de la société populaire de Vincennes (Paris), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vincennes (Paris), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0500_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Alors une grande nation vous décernera les récompenses qui sont dues à ceux qui ont bien servi la patrie; vous vivrez dans son estime et dans les bénédictions des générations qui doivent nous succéder; et l'univers contempera vos travaux dans la gloire d'une grande et vraie République. Les français ralliés à leurs représentants, ne reconnoissant d'autre centre que la Convention; la Convention et le peuple ne faisant qu'un : dès lors tous les efforts des méchants, des traitres, des conspirateurs, des tyrans de toute espèce, des despotes coalisés seront nuls. Voilà d'un côté, notre espoir et de l'autre les principes que nous jurons, sans que la mort même puisse nous en separer.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Le conseil général de la commune de Chamberi.

Suivent 19 signatures dont celle de l'agent national.

r'

[*La société républicaine de la commune de Périers et les membres composant le tribunal du district de Carentan, séant au même lieu, à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (48)

Liberté, égalité.

Représentans,

De tous les points de la République, les âmes vertueuses ont tressailli et les chants de la victoire ont célébré le triomphe de la Convention nationale dans les journées immortelles des 9 et 10 thermidor, que les frémissemens du crime n'étonnent pas votre courage : dépositaires de la puissance du peuple, environnés de sa confiance, armés de toute sa force, qui oseroit vous résister! frappez, frappez les sectateurs du monstre que vous avez exterminé; la liberté comprimée si longtemps sous le joug le plus infâme, l'humanité si cruellement outragée, la justice et la vertu profanées appellent la vengeance. Les autels de la superstition furent longtemps l'azile inviolable du crime : Mais l'autel de la patrie... si des sacrilèges osoient l'embrasser, si les barbares qui ont creusé les fleuves de sang qui ont inondé la France y cherchoient l'impunité!... Législateurs! le peuple a les yeux sur vous, et vous juge, il vous croit dignes de le sauver.

Quant à nous, étrangers à toutes les factions, à tous les partis; notre point de ralliement a toujours été et sera toujours *la Convention nationale*; nous désirons la continuation d'un *Gouvernement Revolutionnaire*; parceque dans les moments de crise, il faut *à la justice* un mouvement accéléré. Nous ne vous dirons pas de conserver les sociétés populaires; jamais vous

ne voulûtes les supprimer; mais rappelez les si elles s'en écartent, aux principes de leur institution, nous avons reconnu dans votre adresse au peuple, les maximes que l'amour de la patrie avoit gravées dans nos cœurs; nous applaudissons à votre prudence, à votre fermeté et nous sommes debout, prêts à verser notre sang pour la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République et la *Convention nationale*.

Ce vingt huit vendémiaire troisième année de la République française une et indivisible.

Suivent 95 signatures.

s'

La société populaire de Vincennes, département de Paris, félicite la Convention sur son Adresse au peuple français, et dénonce ces adresses perfides qui inondent les sociétés populaires, et qui ne tendent qu'à égarer le peuple. « En vain ces adresses, dit la société de Vincennes, portent elles le nom des sociétés populaires, jadis célèbres par leurs lumières et leur patriotisme; elles ont l'empreinte du même cachet, celui du crime et de la fureur; elles paroissent fabriquées dans ces ateliers ténébreux où Robespierre et ses complices aiguisoient leurs poignards, et allumoient les brandons de la discorde. »

Cette société termine par inviter la Convention nationale à poursuivre sans relâche cette classe perfide qui ne prêche que le meurtre et le carnage, et semble toujours prête à s'abreuver de sang et de larmes des malheureux, et à frapper du glaive de la loi tout téméraire qui oseroit élever contre la représentation nationale une puissance rivale (49).

t'

La société populaire de Morgny, district d'Andelys, département de l'Eure, félicite la Convention nationale de l'attitude imposante qu'elle a prise depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, de l'énergie avec laquelle elle a anéanti le système de terreur qui a si longtemps comprimé les bons citoyens, et de la tendre sollicitude qu'elle montre journellement pour maintenir le règne de la justice et des vertus dans toute la République.

Ensuite, elle jure qu'elle n'a reconnu et ne reconnoitra jamais d'autre centre de gouvernement, ni d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et qu'elle sera toujours debout pour sa défense, qui est celle de la patrie.

Puis elle donne connoissance de divers arrêtés qu'elle a pris, et qui présentent des mesures propres à empêcher que des intrigans ne s'introduisent dans son sein. Quelques alarmistes, dit-elle, distribuent bien des pamphlets dans nos campagnes, et font courir le bruit que les sociétés vont être détruites, mais nous foulons

(48) C 325, pl. 1412, p. 5.

(49) *Bull.*, 17 brum. *Moniteur*, XXII, 457; *J. Fr.*, n° 774.